



Paris, 27 mars 2020

COVID-19, la collecte et le traitement des déchets sont des activités essentielles pour le maintien de la salubrité publique.

Les professionnels de la gestion des déchets sont mobilisés depuis le début de l'épidémie pour assurer les services de collecte et de traitement des déchets des ménages, des entreprises et des déchets d'activités de soins, reconnus comme services essentiels pour le maintien de l'hygiène et de la salubrité publique. La fédération salue l'engagement des personnels des entreprises qui poursuivent leur mission jour après jour pour notre pays.

Notre première préoccupation est de veiller à la protection des salariés, surtout celles et ceux qui sont sur le terrain. Les entreprises rappellent régulièrement les gestes barrières et de distance pour se protéger du coronavirus. Elles adaptent leurs organisations afin que ces mesures préventives soient facilitées : par ex, moins de coéquipiers dans le camion de collecte, circulation facilitée lors des prises de postes des équipes, distance dans les vestiaires à respecter et lors des pauses, et dans chaque situation qui le nécessite.

La FNADE a transmis à toutes ses entreprises adhérentes des recommandations pour les activités de collecte et de traitement des déchets, et aussi pour les déchets d'activités de soin à risque infectieux et de traitement des boues de stations d'épuration. Ces recommandations ne se substituent pas aux plans de continuité d'activités des entreprises, mais répondent à des questions concrètes auxquelles peuvent être confrontées les entreprises, et permettent de renforcer les mesures de prévention du risque pour les personnels. En fonction des spécificités de chaque territoire et des consignes locales qui ont pu être données par les DREAL, des adaptations sont faites en concertation avec les collectivités territoriales et l'ensemble des parties prenantes concernées.

La FNADE est en relation quotidienne avec les services de l'Etat afin d'adapter les activités en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, et de signaler des problèmes rencontrés pour y apporter des réponses. A ce jour, la collecte et le traitement des déchets sont poursuivis en France et nous devons saluer encore une fois nos professionnels pour leur mobilisation.

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement. Elle regroupe 223 entreprises privées qui exercent dans le domaine de la gestion des déchets. Elle représente 47 886 salariés en France; 9,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires ; 768 millions d'euros d'investissement, 2068 établissements. Elle est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).